

**J'ai le plaisir de vous confirmer que vous êtes admis  
en 1<sup>ère</sup> année de BTS Audiovisuel.**

*Nous vous conseillons de prendre contact dès maintenant avec les bailleurs pour retenir un logement (voir liste ci-jointe).*

**Nous vous invitons à une réunion en présentiel qui aura lieu le jeudi 6 juillet 2023 à 10h.**  
**Pour toute information, contacter le coordonnateur pédagogique [bruno-gilles.fischer@ac-grenoble.fr](mailto:bruno-gilles.fischer@ac-grenoble.fr)**  
**ATTENTION À NOUS COMMUNIQUER UNE ADRESSE MAIL du type : prénom.nom@... ou nom.prénom@... Elle servira pour paramétrer vos accès à différents logiciels d'apprentissage.**

Veillez trouver ci-joint un dossier d'inscription à nous transmettre complété **PAR COURRIER**  
**(ET DANS LES 8 JOURS QUI SUIVENT VOTRE ACCEPTATION DE LA PLACE PROPOSEE SUR PARCOURSUP).**

**PIÈCES À FOURNIR :**

- ❖ Le relevé de notes du baccalauréat
- ❖ L'attestation « Journée du Citoyen » (JDC)
- ❖ **La fiche de renseignements** ci-jointe à remplir en rouge, à signer accompagnée des pièces ci-dessous :
- ❖ **1 photo d'identité récente au format officiel et en original** (indiquer au dos : votre future classe, vos nom et prénom).
- ❖ **1 chèque de 8,00 Euros**, facultatif, (inscrire au dos le nom et la classe) établi au nom de la **Maison des Lycéens** pour permettre le développement des activités extrascolaires (sorties).
- ❖ **1 chèque complémentaire** à l'ordre de l'association **Cadet entreprise** de **38 Euros** pour les options image, montage, TIEE et de **63 Euros** pour l'option son pour l'achat de livre scolaire est attendu.
- ❖ **1 chèque d'adhésion de 30 euros** à l'ordre de l'association **Cadet entreprise** (inscrire au dos le nom et la classe), association des élèves de B.T.S. Cette adhésion permet l'accès aux activités de l'association et le transport lors des prestations et sorties dans les véhicules de la Cadet (Master et Jumper).
- ❖ **La fiche d'accès au self-service** (joindre les chèques demandés, inscrire nom et classe au dos).

**Demande obligatoire** du Pass'Région sur le site « [passregion.auvergnerhonealpes.fr](http://passregion.auvergnerhonealpes.fr) ».  
Le Pass'Région est nécessaire pour l'accès au portail d'entrée du lycée et pour le self.

- ❖ **La fiche médicale (avec une photo d'identité collée)**

**Pour affiliation à la sécurité sociale :** Prendre contact avec votre CPAM

**REGLEMENT INTERIEUR**

Il est consultable sur le site Internet du lycée <https://leonard-de-vinci.ent.auvergnerhonealpes.fr/> et sera disponible sur l'E.N.T. à la rentrée.

**SECURITE**

Il est exigé des étudiants des options Technique d'ingénierie, Image et Son, le port de chaussures de sécurité lors des TP et des prestations.

**RENTREE SCOLAIRE : le lundi 04 septembre 2023 à 10 heures**

**ATTENTION : Si les pièces demandées ne sont pas fournies, vous ne serez pas inscrit.**

Les étudiants ayant obtenu un logement par l'intermédiaire d'un bailleur social devront nous remettre signé pour le **LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023**, le coupon d'engagement de la charte de bon voisinage ci-joint.

La Provisure,  
Maryline ROCHETTE

Identité de l'élève			
Nom :			
Prénom :			
Né (e) le :	Commune de naissance :	Code département :	
Nationalité :	Sexe (1) :	Masculin	Féminin
Tél. portable :	Adresse mail :		

Inscription pour l'année 2023/2024			
Division ou classe :			
Régime (1) :	Demi-pensionnaire	Externe	Interne

Scolarité de l'année précédente (2022/2023)			
Nom de l'établissement :		Statut de l'établissement (1) :	
Ville :	Code Département :	Public	Privé
Division ou classe :			

Renseignements familiaux des Représentants Légaux			
Situation de famille :			
En cas de séparation, joindre un document officiel sur les modalités de garde et résidence de l'enfant			
Nombre d'enfants à charge :		Nombre d'enfants scolarisés dans le second degré :	

Représentant légal à Contacter en Priorité			
Nom :			
Prénom :	Lien de parenté (1) :		Père Mère
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Pays :			
Est-ce la résidence principale de l'élève (1) : OUI NON			
Tél. Domicile :		Tél. Travail :	Tél. Portable :
Adresse mail :			
Profession :		Code Profession (2) :	
Autorisez vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves (1) : OUI NON			

Représentant Légal			
Nom :			
Prénom :	Lien de parenté (1) :		Père Mère
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Pays :			
Est-ce la résidence principale de l'élève (1) : OUI NON			
Tél. Domicile :		Tél. Travail :	Tél. Portable :
Adresse mail :			
Profession :		Code Profession (2) :	
Autorisez vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves (1) : OUI NON			

Autre représentant ou personne à contacter			
Nom :			
Prénom :			
Lien de parenté :			
Tél. Domicile :		Tél. Travail :	Tél. Portable :
Adresse mail :			

(1) Rayez la mention inutile

(2) Voir liste de codifications des professions jointe

*Nous avons bien pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement [consultable sur le site ENT du Lycée dès à présent (Onglet "Le Lycée" - Rubrique "Règlement intérieur") et sur l'E.N.T. à la rentrée]*

Date :

Signature des représentants légaux

Signature de l'élève

## LISTE DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

### CODE - LIBELLÉ

#### **AGRICULTEURS EXPLOITANTS**

- 11 – Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 – Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 – Agriculteurs sur grande exploitation

#### **ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES**

- 21 – Artisans
- 22 – Commerçants et assimilés
- 23 – Chefs d'Entreprise de 10 salariés ou plus

#### **CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES**

- 31 – Professions libérales
- 33 – Cadres de la fonction publique
- 34 – Professeurs, professions scientifiques
- 35 – Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

#### **PROFESSIONS INTERMEDIAIRES**

- 42 – Professeurs des Ecoles, Instituteurs et assimilés
- 43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 – Clergé, religieux
- 45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 – Techniciens
- 48 – Contremaîtres, agents de maîtrise

#### **EMPLOYES**

- 52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 – Policiers et militaires
- 54 – Employés administratifs d'entreprises
- 55 – Employés de commerce
- 56 – Personnels des services directs aux particuliers

#### **OUVRIERS**

- 62 – Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 – Chauffeurs
- 65 – Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 – Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 – Ouvriers agricoles

#### **RETRAITES**

- 71 – Anciens agriculteurs exploitants
- 72 – Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- 74 – Anciens cadres
- 75 – Anciennes professions intermédiaires
- 77 – Anciens employés
- 78 – Anciens ouvriers

#### **AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

- 81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 – Militaires du contingent
- 84 – Elèves, étudiants
- 85 – Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 – Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)
  
- 99 – Non renseignée (inconnue ou sans objet)





**FICHE D'ACCES AU SELF SERVICE**

La fiche d'accès est à rendre avec le dossier d'inscription

L'ADMISSION AU SELF EST SUBORDONNEE A :

- \* L'achat de 20 repas à 3.64 € l'unité, soit : ..... **72.80 €**
- \* Un pass'région valide pour accéder au self

Le chèque, *libellé à l'ordre du lycée Léonard de Vinci* est à joindre à la présente fiche d'accès au self qui doit être remplie par tout élève souhaitant bénéficier du service de restauration à la rentrée (même de manière occasionnelle)

**Réinscription** : Si le solde de votre carte est positif, aucun règlement n'est attendu

**A REMPLIR PAR L'ELEVE :**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Classe demandée ..... Adresse mail .....  
(pour envoi des codes TurboSelf)

## COMMENT ADHÉRER ?

Le prix est de

- 8€ pour 1 an
- 15€ pour 2 ans
- 20€ pour 3 ans

## LES ACTIONS ?

Si vous adhérez vous pouvez bénéficier de

- tarifs réduits pour les sorties et voyages
- photos de classe et gobelets à un tarif avantageux
- accès aux clubs (média, musique, jeux de société, théâtre...)

## LA MDL C'EST QUOI ?



La Maison Des Lycéens, c'est une association qui permet de financer des projets tout au long de l'année.

Tous ses responsables sont élus parmi les enseignants, les élèves et le personnel du lycée.

Chaque personne est élue pour 2 ans.

## CE QU'ON A DÉJÀ FINANÇÉ ?

- participation de 30€ pour tous les voyages
- achat du baby foot
- du piano
- de la machine à café

Et vous pouvez vous aussi proposer de nouveaux projets !

# ADHÉREZ !

Pour plus d'informations, allez sur notre instagram @mdl\_vinci

## Logements

### ➤ Offres de particuliers

- **Chambre chez l'habitant** : Quartier des Roches, à 5 minutes du lycée avec le bus A, à 1/4 d'heure à pieds, à 10,15 minutes depuis la gare de La Verpillière.  
Chambre meublée avec accès aux autres pièces de l'appartement (cuisine, salle de bains, toilettes, salon, balcon), WIFI. Pas de repas fourni.  
Prix : 330€/mois.  
**Mme ARMAGNAT 06 43 13 25 62 - Les Ravinelles, rue Louis Ganel - Bât. C - 38090 Villefontaine**
  
- **Chambre meublée** : proche de la gare routière et du centre commercial, accès à pieds au lycée.  
Prix : 400€/mois tout compris, avec petit-déjeuner, repas du soir 5€.  
**Mme COMTET 06 68 11 56 85**
  
- **Studio étudiant meublé de 26m<sup>2</sup>** : situé à L'Isle d'Abeau, le studio est équipé d'une kitchenette et d'une salle de bains.  
Prix : 370€/mois toutes charges comprises (pas de taxe d'habitation ni d'abonnement EDF à payer).  
**Mme GRASSET GRZYWACZ 04 26 09 95 72 ou mariepierre.grasset@gmail.com**
  
- **Chambre meublée de 10 m<sup>2</sup>**, avec un grand placard de rangement, à l'étage d'une maison mitoyenne avec jardin, garage et vue sur l'étang de Vaugelas.  
Située à 500 mètres/5 mn à pieds du lycée, des commerces de St-Bonnet, du supermarché Casino, du cinéma et de la piscine, dans un quartier calme.  
Prix : 340 €/mois charges comprises.  
**Mme LAURENT Frédérique 07 49 44 66 45 - fresola@laposte.net - 31, Avenue des pins - Pavillon 9 - 38090 Villefontaine**
  
- **Chambre à louer pour étudiant/étudiante dans une maison à Villefontaine** tout près de l'arrêt de bus (50m). Salle d'eau avec douche et cuisine à disposition avec lave-vaisselle et matériel pour la préparation des repas. Loyer : 300€/mois..  
**Mme GUEFFIER Annick - 77 rue du Bret, cidex 251 (pavillon 19) - 38090 Villefontaine 06 84 08 78 46 - 04 74 96 49 20 - gueffier.annick@orange.fr**
  
- **Deux chambres à louer, une cuisine, une salle de bain et WC indépendants**  
280 euros/mois  
**Paul et Nicole ARVIS- 1 impasse du Clou - 38090 Villefontaine**  
**Tél. Monsieur : 06 41 69 49 60**  
**Tél. Madame : 07 83 98 27 25**
  
- **Une chambre chez l'habitant - Mme HRYCENKO -**  
27 Rue François Cointereaux 38090 Villefontaine -  
**Tél : 06 19 43 16 94**

## ➤ Bailleurs

- **Résidence Les Compagnons du Devoir et du Tour de France** : 90, boulevard de Villefontaine, 38090 Villefontaine. **Contacteur Mme Florence MONET au 04 28 70 16 90** - **Sur internet : [www.compagnons-du-devoir.com](http://www.compagnons-du-devoir.com)**

- **Résidence étudiante à Villefontaine, face au Lycée** : Gestion par la SEMCODA de Bourgoin Jallieu - studios individuels (kitchenette, salle de bains et WC) - **internet-agence2@semcoda.com** - **04 74 96 32 93** (Villefontaine)

- **FONCIA l'Immobilière** : L'agence Foncia est située au 14, rue de la Libération – B.P. 40105 – 38302 Bourgoin-Jallieu Cédex. Contacter le service commercial **au 04 74 28 04 96** ou **Corinne MANTEL au 06 31 94 82 39** ou [corinne.mantel@foncia.fr](mailto:corinne.mantel@foncia.fr)

- **IMMOBILIERE RHONE ALPES** : 15, Carré Léon Blum, à Villefontaine – **Mme WIART au 04 74 96 88 55**.

- **ALPES ISERE** : **04 76 20 50 50** ou [contact.client@opac38.fr](mailto:contact.client@opac38.fr)

- **SEMCODA** : 7, esplanade de la Pinède – 38090 Villefontaine – [www.semcoda.com](http://www.semcoda.com) pour télécharger le dossier. **Mme BAURAIN au 04 74 96 32 93** ou [emilie.baurain@semcoda.com](mailto:emilie.baurain@semcoda.com)

- **MFI PHIJ Résidence les quatre vents (ex UMIJ)** : 22, impasse des 4 vents (quartier des Roches) à Villefontaine – Leur offre est composée de studios meublés, T1 de 15 à 17m<sup>2</sup> ou T1', de 20 à 25 m<sup>2</sup>.

**04 74 27 16 67** - [lqvaccueil@mutualiteisere.org](mailto:lqvaccueil@mutualiteisere.org)

[www.mutualiteisere.org/services-logement.html](http://www.mutualiteisere.org/services-logement.html)

Préinscriptions sur site internet ou par téléphone. N'accepte que les étudiants majeurs.

- **DYNACITE** : 4, place des Tourelles – 38080 L'Isle d'Abeau. **Contacteur le 04 74 14 14 14** ou **par mail [communication@dynacite.fr](mailto:communication@dynacite.fr) ou [s.tersigni@dynacite.fr](mailto:s.tersigni@dynacite.fr)**. Pour demander un dossier, [www.dynacite.fr](http://www.dynacite.fr)

- **PLURALIS** : 19, rue Serge Mauroit à Villefontaine. **Contact : Mme PUMO 04 74 96 71 84, le lundi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 17h.**

## CHARTRE DE BON VOISINAGE

Vous allez avoir parmi vos voisins des personnes âgées, des jeunes mamans avec des bébés et surtout des locataires qui en vertu du bail qu'ils ont signé ont droit au respect de leur tranquillité et peuvent exiger par voie judiciaire que leurs droits soient respectés.

Nous vous précisons donc que vous devez, en tant que locataire respecter le règlement intérieur de votre résidence et ne rien faire qui pourrait porter préjudice aux autres résidents ou à l'intégrité de votre immeuble.

En particulier :

- Votre logement n'est pas une salle de spectacle ni un lieu de regroupement pour organiser des manifestations bruyantes (soirées musicales entre autre). Le lycée et la Mairie peuvent vous aider à trouver des lieux plus adéquats pour ce genre de réunion.
- Le hall de votre immeuble n'est pas un lieu de regroupement (cela est même interdit par la loi).
- Les portes d'accès de l'immeuble doivent être maintenues fermées et vous devez veiller à ne pas les claquer.
- Vous devez veiller à ne pas laisser pénétrer dans l'immeuble par votre intermédiaire, des personnes étrangères à l'immeuble.
- Votre logement doit être entretenu et maintenu en bon état.
- Si vous disposez d'un balcon ou d'une terrasse, vous devez veiller à ce que ce lieu soit maintenu dans un état convenable et qu'il ne serve pas de débarras.
- En tant que jeunes adultes responsables, vous devez donner l'exemple aux enfants de la résidence en respectant le travail des agents d'entretien : pas de papiers, de canettes, de mégots, jetés dans les parties communes et espaces verts.

Persuadés que vous serez tout à fait attentifs et respectueux, et que vous nous aiderez à faire de notre immeuble un lieu où il fait bon vivre, nous vous souhaitons un bon emménagement et une bonne année scolaire.

P.S. : Remettre le jour de la rentrée le coupon d'engagement ci-joint signé.

## COUPON D'ENGAGEMENT

### **Mesures visant à faire respecter, par les étudiants, « La charte de bon voisinage »**

1. L'organisme ..... met à la disposition des étudiants des logements appropriés.
2. M, Mme ..... s'engage à respecter la charte de bon voisinage et le bon règlement intérieur dans l'immeuble d'habitation à l'adresse .....
3. Le proviseur du Lycée Léonard de Vinci soutient la demande visant à réguler l'utilisation des logements.

Pour cela, il sera informé par l'organisme ....., des éventuels dysfonctionnements.

Date

L'Etudiant